

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

3<sup>o</sup> trimestre de l'année 2016

Actes publiés au siège  
du Parc naturel régional de Chartreuse

## **SOMMAIRE**

### **TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

---

#### **En date du 6 juillet 2016**

17 Lancement de la procédure de révision de la Charte 2020-2035 du Parc naturel régional de Chartreuse

### **TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

---

#### **En date du 6 juillet 2016**

- 27 Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale : document d'orientation à l'horizon 2020
- 28 Acquisition d'une couverture LIDAR sur la Réserve Naturelle
- 29 Aides à manifestations
- 30 Conventions Parc de Chartreuse et chambres consulaires Savoie/Isère dans le cadre de l'OCMMR Tranche 3
- 31 Renouvellement agrément « Classes Parc »
- 32 Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires : présentation des projets pédagogiques 2016/2017
- 33 Animation de la transition énergétique
- 34 Avenant à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour 2016
- 35 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan
- 36 Désignation de conseillers délégués

### **TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT**

---

- 16 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de maison du Parc
- 17 Recherche de sites de swarming chiroptères du Parc de Chartreuse – Modification de la décision 04/16
- 18 Programme de conservation du Tétrás Lyre sur le territoire du PNR de Chartreuse
- 19 Outils et formation pédagogique scolaires et hors temps scolaires 2016
- 20 Marché public soutiens projets pédagogiques 2016

### **TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT**

---

NEANT

# DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**En date du 6 juillet 2016**

17 Lancement de la procédure de révision de la Charte 2020-2035 du Parc naturel régional de Chartreuse

**DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix  
Nombre de membres présents: 36 représentants 47 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 48 représentants 69 voix

**Délibération n°CS2016/17**

|  |
|--|
| Votants (en voix) : 69                   |
| Exprimés (en voix): 69                   |
| Pour : 69                                |
| Contre : 0                               |
| Abstention : 0                           |
| Ne prend (prennent) pas part au vote : 0 |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**OBJET : Lancement de la procédure de révision de la Charte 2020-2035 du Parc naturel régional de Chartreuse**

**LISTE DES PRESENTS**

**1<sup>er</sup> collège – Délégués du Conseil Régional R.A.**

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie  
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

**2<sup>ème</sup> Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère**

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline  
GERIN Anne

**3<sup>ème</sup> Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie**

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> Collège - Délégués des Villes Portes**

1 représentant = 1 voix délibérative

**5<sup>ème</sup> collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard  
BIENASSIS Brigitte  
DELPHIN Maurice

DOLIS Hélène  
DRIGO Patrick  
ESCARON Dominique  
GUIBERT Yves  
LENFANT Anne  
LOVERA Jean  
ORTHLIEB Maxence  
PETIT Jean-Paul  
PEYSONNERIE Daniel  
PIGNARD-MARTHOD Nicole  
PRACHE Olivier  
QUEMART Philippe  
REDA Franck  
ROUGIER Alain  
VERARD Nicole  
VILLIEN Roger  
ZURDO Jean-Pierre

**6<sup>ème</sup> collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse**  
1 représentant = 1 voix délibérative

BURGAT Michel  
PIN Marcel  
PERRET Jacques  
BONNEFON Geneviève  
CREPEAU Daniel  
CARREL Christine

**7<sup>ème</sup> collège – Délégués des Intercommunalités**  
1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul  
DAL'LIN Gérard  
MARO Bernard  
POULET Jean-Luc  
SEJOURNE Denis

**EXCUSES**

**1<sup>er</sup> collège – Délégués du Conseil Régional R.A.**

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri  
CHAIX Sandrine  
GIRAUD Eliane  
LANGENIEUX-VILAD Philippe

A MONTORO-SADOUX Marie-Pierre  
A ARBOR Gérard

**2<sup>me</sup> collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère**  
1 représentant = 2 voix délibératives

ENGRAND Christophe  
GILLET André  
POLAT Julien

A GERIN Anne

**3<sup>me</sup> collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie**  
1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston  
GUIGUE Gilbert  
MITHIEUX Lionel

A WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> Collège - Délégués des Villes Portes**  
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

**5<sup>ème</sup> collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant  
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

DUPRAZ Marc

A BURGAT Michel

VIAL Cédric

DESAUTEL Frédéric

A ROUGIER Alain

LE GOUIC François

A VILLIEN Roger

BRIGUGLIO Antoine

**6<sup>ème</sup> collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse  
1 représentant = 1 voix délibérative**

GAIRALDI Serge

CHENE Gérard

A PERRET Jacques

CHEVROT Blandine

SPINDLER Bertrand

HOURS Joëlle

FASSEL Jean

A ESCARON Dominique

HADDAD Catherine

A DOLIS Hélène

BURDET Gérard

A BONNEFON Geneviève

STOCKHAUSEN-VALERY Grégory

**7<sup>ème</sup> collège – Délégués des Intercommunalités  
1 représentant = 1 voix délibérative**

## **OBJET : Lancement de la procédure de révision de la Charte 2020-2035 du Parc naturel régional de Chartreuse**

---

### **1. Préambule**

La charte du Parc naturel régional de Chartreuse a été adoptée par le décret n°2008-358 du 16 avril 2008 pour 12 ans. Ce décret classe aussi les 60 communes où s'applique la charte du Parc naturel régional jusqu'au 5 mai 2019.

Pour un renouvellement du classement, le Syndicat mixte du Parc doit demander officiellement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de lancer la procédure de révision de sa charte.

### **2. Situation actuelle des communes du Parc**

Au 1<sup>er</sup> juin 2016, 60 communes sont classées en Parc naturel régional sous la dénomination « Parc naturel régional de Chartreuse » au titre du décret du 16 avril 2008.

**Dans le décret, sur les 60 communes classées :**

- 41 communes sont situées en Isère
- 19 communes sont situées en Savoie
- 23 communes ne sont que partiellement classées (cf. carte page suivante et annexe 1, liste des communes classées 2008-2019).

### **3. Objectifs et principes proposés pour la révision**

Le Syndicat mixte du Parc a l'ambition d'affirmer des **orientations de développement et de préservation du territoire** en adéquation avec les dynamiques actuelles en oeuvre sur et en périphérie du massif de Chartreuse.

Ces orientations découlent d'une part de l'évolution générale des données économiques et sociétales et des changements globaux (évolution du climat et des ressources), de l'évolution du contexte local d'autre part.

Ces dynamiques et les enjeux qui en découlent sont détaillées dans l'**annexe 2** de la présente délibération.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite co-construire et partager ces nouvelles orientations avec toutes les forces vives du territoire, qu'il s'agisse des collectivités, des organismes socioprofessionnels, des associations, des habitants comme celles des villes et agglomérations portes du Parc, en réalisant un véritable travail prospectif. En effet, du fait des liens forts établis de longue date avec ses villes portes, le Syndicat mixte souhaite co-construire ce projet en partage avec les territoires urbains de proximité, parties prenantes du projet de PNR.

En raison de ces tendances, et sur la base du bilan - évaluation de la deuxième charte qui va être réalisé, les élus du Syndicat mixte veulent poursuivre le projet de Parc naturel régional afin de conforter et d'amplifier le développement durable de la Chartreuse sur les plans économique, environnemental et social.

Le Syndicat mixte du Parc veut également poursuivre un travail soutenu d'éducation aux patrimoines et de sensibilisation aux spécificités du territoire, dans la perspective d'un partage solidaire des aménités et retombées du PNR.

Le Syndicat mixte souhaite également expérimenter et innover dans toutes les composantes de ce projet, aux plans économique, environnemental et social, en soutenant les initiatives originales repérées sur son territoire, qu'elles viennent d'acteurs publics ou privés.

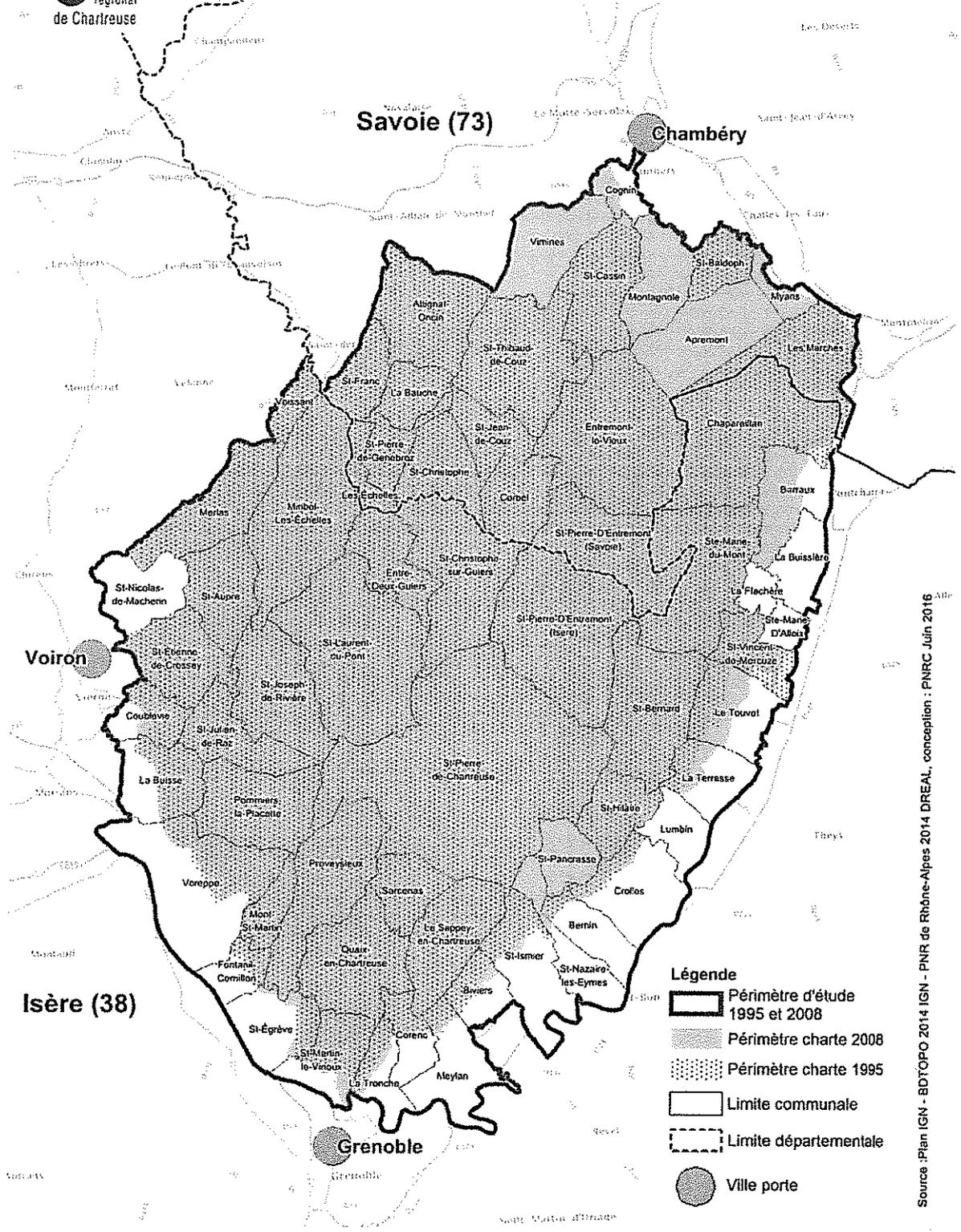
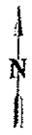
Sur les plans technique et organisationnel, la nouvelle charte sera l'occasion de travailler sur les sujets suivants :

- S'adapter au nouveau contexte législatif et réglementaire, et aux mutations en cours en matière d'organisation territoriale en redéfinissant et en précisant les rôles respectifs du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires signataires de la charte (communes,



# Historique des périmètres

0 4 km



Source : Plan IGN - BDTOP0 2014 IGN - PNR de Rhône-Alpes 2014 DREAL, conception : PNRC Juin 2016

communautés de communes, villes portes, communautés d'agglomération, Départements, Région, Etat) dans la mise en oeuvre du projet de territoire.

- Travailler de manière rapprochée avec les EPCI qui couvrent le territoire du Parc, à savoir la métropole de Grenoble Alpes Métropole, les deux communautés d'agglomération de Chambéry Métropole et du Pays Voironnais et les quatre communautés de communes Cœur de Chartreuse, Cœur de Savoie, Lac d'Aiguebelette et le Grésivaudan.

- Mettre en regard et en adéquation les démarches de planification aux différentes échelles (SCOT et PLUI) et les orientations de la future charte.

- Établir un plan de Parc, en affichant des orientations précises en matière de protection, d'aménagement et de développement du territoire, et en y intégrant les questions de connectivités et du lien urbain/rural en prenant en considération les territoires voisins (y compris les villes portes).

- Réviser les statuts du Syndicat mixte en conformité avec les nouvelles orientations définies lors de la révision de la Charte, afin en particulier de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale.

#### **4. Périmètre d'étude proposé pour la révision de la Charte**

Selon le Code de l'environnement article R333-5, dans le cas d'un renouvellement du classement d'un Parc existant, et si un nouveau périmètre d'étude n'a pas été arrêté par la Région en concertation avec le Syndicat mixte au plus tard 3 ans avant l'expiration du classement (IV de l'article L.331-1), **le périmètre d'étude correspond au périmètre du classement en cours.**

Toutefois, passé ce délai de 3 ans, des modifications au périmètre d'étude pourront être apportées par délibération motivée du Conseil régional, pour tenir compte de l'avis motivé du préfet de région. En tout état de cause, cela devra intervenir avant l'ouverture de l'enquête publique (III de l'article R. 333-5 du Code de l'environnement).

Il est proposé ici un périmètre d'étude correspondant aux 60 communes actuellement classées sous l'appellation « Parc naturel régional de Chartreuse ».

Les communes du périmètre d'étude sont listées dans l'**annexe 3** de la présente délibération et figurent sur la **carte** ci-après.

#### **5. Modalités de l'association à la révision de la Charte des collectivités**

**territoriales et EPCI à fiscalité propre et celles de concertation avec les**

**partenaires associés**

La circulaire du 4 mai 2012 relative au « classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes » prévoit que la présente délibération doit préciser les « modalités d'association des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, ainsi que les modalités de concertation avec les partenaires associés ».

##### **5.1 Instances de gouvernance**

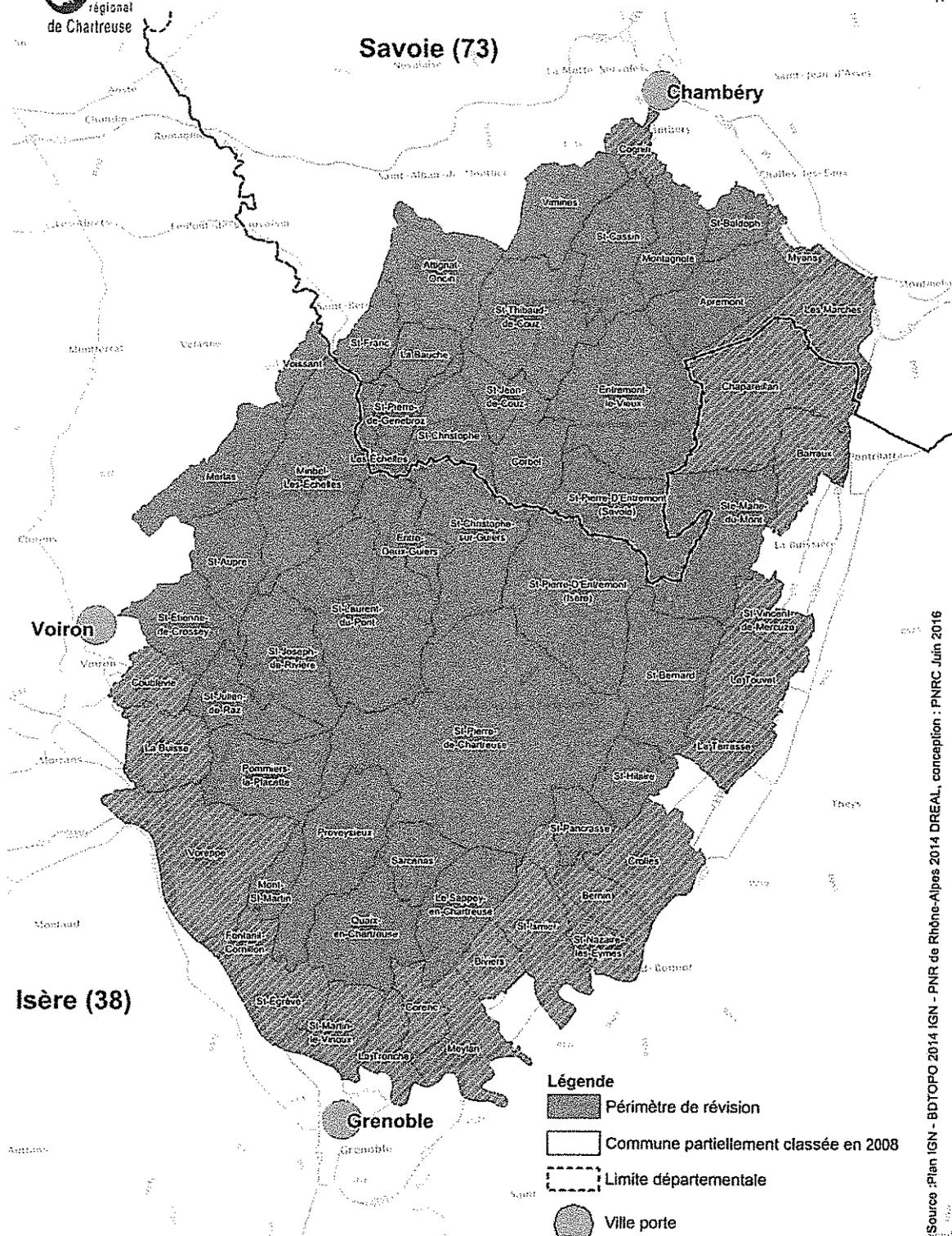
Les instances de gouvernance prévues pour la révision de la charte sont les suivantes ; leur composition prévisionnelle est précisée en annexe 4.

###### **5.1.1 Comité de pilotage politique (COPIL)**

Il donne les orientations politiques préalables au projet de charte, valide les étapes et fixe les priorités (validation des objectifs des phases de travail, des résultats et des étapes, rythme du calendrier, impulsion de nouvelles idées).



# Périmètre de révision Charte 2020 - 2035



- Légende**
-  Périmètre de révision
  -  Commune partiellement classée en 2008
  -  Limite départementale
  -  Ville porte

Source : Plan IGN - BDTOPO 2014 IGN - PNR de Rhône-Alpes 2014 DREAL, conception : PNRC Juin 2016

### **5.1.2 Comité de suivi technique (COTECH)**

Il soumet au COPIL les propositions d'orientations politiques pour validation et valide les documents avant passage au COPIL. Il veille à la concertation et à la conformité des avis des grandes collectivités et de l'Etat.

Il assure une veille sur le calendrier et les méthodes utilisées, afin d'optimiser le processus.

### **5.1.3 Conseil scientifique**

Le conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse, créé par délibération du Bureau le 19 juin 2010, aide et donne son avis au COTECH et au COPIL au cours de l'élaboration et la rédaction du bilan – évaluation de la charte actuelle et du futur projet de territoire. Il a aussi pour objectif de développer les aspects expérimentation et innovation dans le Parc, notamment par l'articulation entre le Parc et les dispositifs de recherche et d'innovation.

## **5.2 Modalités de concertation**

L'organisation de la participation de tous acteurs concernés est envisagée de la manière suivante :

Les acteurs du territoire et parties prenantes de la révision et élaboration de la future charte seront mobilisés autour de 4 axes, à différentes échelles :

- les groupes de travail des acteurs socioprofessionnels, scientifiques et associatifs à l'échelle du massif de la Chartreuse,
- les conférences territoriales, à une échelle intercommunale sur le Parc et ses abords,
- les habitants, à l'échelle infra communale au sein du Parc,
- les territoires voisins, PNR en particulier, dans une approche interParc.

Les délégués du Parc (membres du Comité syndical) seront invités à participer aux groupes de travail et aux conférences territoriales.

### **5.2.1 Groupes de travail par monde d'acteurs**

Des groupes de travail par monde d'acteurs seront réunis à l'échelle de la Chartreuse.

Les objectifs de ces groupes de travail sont de :

- connaître les attentes de ces acteurs du territoire vis-à-vis du Syndicat mixte,
- co-élaborer les grandes orientations et mesures spatialisées dans leur domaine de compétences
- anticiper les partenariats à créer ou consolider en vue de la mise en oeuvre de la charte pour s'assurer des effets et retombées des actions conjointes.

Les groupes de travail par monde d'acteurs envisagés ainsi que leurs modalités d'animation et de sollicitation sont présentés en annexe 4.

### **5.2.2 Conférences Territoriales**

L'organisation territoriale du périmètre du Parc a fortement évolué depuis 2008, date du dernier renouvellement de sa charte. Alors composé de 13 EPCI (3 communautés d'agglomération et 10 communautés de communes), celles-ci ont fusionné pour n'en former plus que 7 (3 communautés d'agglomération et 4 communautés de communes) à l'heure actuelle. Des modifications peuvent encore intervenir d'ici l'approbation de la future charte.

En application de la loi NOTRe, la nouvelle charte sera mise en oeuvre dans un contexte de renforcement des compétences de ces nouveaux EPCI, de collaboration et de partage des rôles entre le Parc et les collectivités.

Les conférences territoriales permettront de réunir, par EPCI ou groupements de communes cohérents (communes couvertes par un même SCOT par exemple) les représentants des différents mondes d'acteurs préalablement sollicités et concernés par un même document de planification.

Les objectifs de ces conférences territoriales sont :

- le partage des propositions élaborées en groupe de travail thématiques concernant un même territoire ;
- l'identification des problématiques et enjeux spécifiques à certains secteurs du territoire,
- la prise de connaissance réciproque des besoins et attentes de chaque monde d'acteurs et la recherche de consensus et/ou compromis sur les espaces à enjeux, multifonctionnels ;
- la participation à l'élaboration de la future charte et du plan de parc en particulier ;
- la recherche de cohérence avec les documents de planification en cours d'élaboration ou déjà en application sur ces EPCI, tout en faisant valoir les spécificités du territoire ;
- l'identification des partenariats à développer et les modalités de gouvernance pour la mise en œuvre des projets locaux.

Les conférences territoriales envisagées ainsi que leurs modalités d'animation et de sollicitation sont présentées en annexe 4.

### **5.2.3 Consultation des habitants**

La révision doit permettre l'émergence de nouvelles formes d'association et d'implication des habitants tant pendant la période de révision que pendant la période de mise en œuvre de la charte. Les objectifs et la forme de cette association sont à définir.

Le Syndicat mixte sera à l'écoute des nouvelles formes d'initiatives citoyennes et de solidarité qui émergent de plus en plus, soit des collectivités, soit de la société civile.

Le Syndicat mixte veillera à utiliser ou développer des moyens appropriés afin de pouvoir collecter les avis des habitants dans une logique d'information et d'échange.

Des propositions sont formulées en annexe 4 concernant les formes possibles d'association des habitants à la révision de la Charte.

### **5.2.4 Travail à l'échelle InterParc entre Massif des Bauges, Chartreuse et Vercors**

Les trois Parcs naturels régionaux cités engagent simultanément la révision de leur charte. Le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse, la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent que cette mise en phase soit l'occasion d'une recherche de mutualisation et de travail en commun sur certaines thématiques.

Des propositions sont formulées en ce sens en annexe 4.

**Les propositions et résultats du travail des acteurs du territoire mobilisés au travers des quatre axes de mobilisation précédemment décrits seront régulièrement portés à la connaissance des instances de gouvernance pour alimenter leurs réflexions et aider leurs décisions.**

## **6. Calendrier de révision**

Compte tenu des délais réglementaires et du rajout dans la procédure de nouvelles étapes comme l'obligation de procéder à une évaluation environnementale après l'avis sur l'avant-projet, l'approbation de la charte par les communes est envisagée fin 2019.

L'organisation de l'exécutif et du personnel a été modifiée pour faciliter le suivi de la procédure de révision et pour que le travail de révision impacte le moins possible la mise en œuvre des orientations et actions prévues dans le cadre de la charte 2008-2019.

Un calendrier de révision simplifié est produit en annexe 5.

## **7. Mise en place d'une convention entre le Syndicat mixte et la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Syndicat mixte propose qu'une convention spécifique définissant les modalités de travail, les délégations de tâche éventuelles et les aspects financiers soit signée au démarrage de la procédure de révision. Cette convention précisera les rôles respectifs pour chaque étape du travail.

Les coûts qui seront pris en charge par la Région portent essentiellement sur :

- La réalisation du bilan - évaluation de la Charte 2008-2019,

- La réalisation du diagnostic réactualisé du territoire,
- La réalisation de l'évaluation environnementale,
- La rédaction de la charte et la cartographie du plan de Parc,
- Les actions liées à la mobilisation et la concertation des acteurs du territoire pour la co-construction de la nouvelle charte,
- Les actions participatives et les actions de communication,
- Les frais liés à l'enquête publique,
- Les frais d'édition de la charte (rapport, cartographie, etc.) et d'envoi.

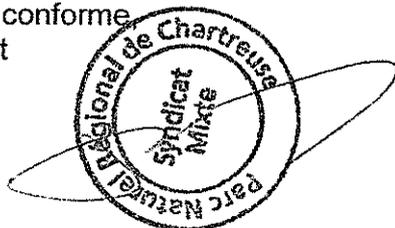
**Après en avoir délibéré le Comité Syndical DECIDE :**

- de **DEMANDER** au Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes d'engager la **procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse,**
- de **PROPOSER** que la révision de la Charte porte sur le **périmètre d'étude cartographié sur la carte « Périmètre de révision » de la présente délibération,**
- d'**AUTORISER** le Président à **signer toutes pièces et actes relatifs à ce dossier, et notamment les marchés publics s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016

Pour copie conforme  
le Président

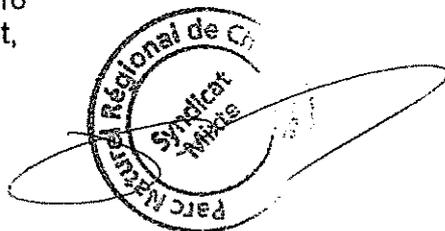
Publiée le 11/07/2016



**DOCUMENTS ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION**

- **Annexe 1 :** Liste des communes classées - charte 2008-2019
- **Annexe 2 :** Éléments de contexte, dynamiques territoriales et enjeux
- **Annexe 3 :** Liste des communes du périmètre d'étude de la révision de charte 2020-2035
- **Annexe 4 :** Modalités de l'association à la révision de la charte des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre et celles de concertation avec les partenaires associés
- **Annexe 5 :** Calendrier prévisionnel simplifié de la révision

ce 06/07/2016  
le Président,





Lancement de la procédure de révision  
de la Charte 2020 2035  
du Parc naturel régional de Chartreuse

**Annexes 8 de délibération**  
Comité syndical du 6 juillet 2016

**Annexe 1. Liste des communes classées – Charte 2008 / 2019**

60 communes sont classées sous l'appellation « Parc naturel régional de Chartreuse », 19 en Savoie et 41 en Isère. Les territoires de 23 communes ne sont que partiellement classés (décret du 16 avril 2008).

**Communes de Savoie**

| Communes classées        | En<br>totalité | Pour<br>partie |
|--------------------------|----------------|----------------|
| APREMONT                 | X              |                |
| ATTIGNAT-ONCIN           | X              |                |
| COGNIN                   |                | X              |
| CORBEL                   | X              |                |
| ENTREMONT-LE-VIEUX       | X              |                |
| LA BAUCHE                | X              |                |
| LES ÉCHELLES             | X              |                |
| LES MARCHES              |                | X              |
| MONTAGNOLE               | X              |                |
| MYANS                    |                | X              |
| SAINT-BALDOPH            | X              |                |
| SAINT-CASSIN             | X              |                |
| SAINT-CHRISTOPHE         | X              |                |
| SAINT-FRANC              | X              |                |
| SAINT-JEAN-DE-COUZ       | X              |                |
| SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT | X              |                |
| SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ | X              |                |
| SAINT-THIBAUD-DE-COUZ    | X              |                |
| VIMINES                  | X              |                |
| <b>TOTAL Savoie</b>      | <b>16</b>      | <b>3</b>       |

Communes d'Isère

| Communes classées           | En<br>totalité | Pour<br>partie |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| BARRAUX                     |                | X              |
| BERNIN                      |                | X              |
| BIVIERS                     |                | X              |
| CHAPAREILLAN                |                | X              |
| CORENC                      |                | X              |
| COUBLEVIE                   |                | X              |
| CROLLES                     |                | X              |
| ENTRE-DEUX-GUIERS           |                | X              |
| FONTANIL-CORNILLON          |                | X              |
| LA BUISSE                   |                | X              |
| LA TERRASSE                 |                | X              |
| LA TRONCHE                  |                | X              |
| LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE     | X              |                |
| LE TOUVET                   |                | X              |
| MERLAS                      | X              |                |
| MEYLAN                      |                | X              |
| MIRIBEL-LES-ÉCHELLES        | X              |                |
| MONT-SAINT-MARTIN           | X              |                |
| POMMIERS LA PLACETTE        | X              |                |
| PROVEYSIEUX                 | X              |                |
| QUAIX-EN-CHARTREUSE         | X              |                |
| SAINT-AUPRE                 | X              |                |
| SAINT-BERNARD               | X              |                |
| SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS | X              |                |
| SAINT-ÉGREVE                |                | X              |
| SAINT-ETIENNE DE CROSSEY    | X              |                |
| SAINT-HILAIRE               | X              |                |
| SAINT-ISMIER                |                | X              |
| SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE     | X              |                |
| SAINT-JULIEN DE RAZ         | X              |                |
| SAINT-LAURENT-DU-PONT       | X              |                |
| SAINT-MARTIN-LE-VINOUX      |                | X              |
| SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES     |                | X              |
| SAINT-PANCRASSE             | X              |                |
| SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT    | X              |                |
| SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE  | X              |                |
| SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE    |                | X              |
| SAINTE-MARIE-DU-MONT        | X              |                |
| SARCENAS                    | X              |                |
| VOISSANT                    | X              |                |
| VOREPPE                     |                | X              |
| <b>TOTAL Isère</b>          | <b>21</b>      | <b>20</b>      |

## **Annexe 2. Éléments de contexte, dynamiques territoriales et enjeux**

### **Une évolution de l'organisation territoriale qui renforce le rôle de cohésion du Parc**

- une **évolution de l'organisation territoriale** ayant fortement modifié le paysage institutionnel du territoire : couvert par 13 EPCI en 2008, le territoire n'en compte plus que 7 en 2016, dont une seule se trouve entièrement dans le périmètre du Parc.
- un **nouveau contexte législatif et réglementaire** issu de la loi NOTRe entraînant une montée en puissance des EPCI via des transferts de compétences dont l'articulation entre différentes collectivités est à définir.

⇒ **La réorganisation territoriale** ne remet pas en cause la pertinence et la cohérence du périmètre du Parc naturel régional de Chartreuse. Elle **renforce son rôle de cohésion et sa position d'interlocuteur et partenaire des agglomérations voisines**. L'identité chartreuse a été l'un des facteurs de la réorganisation effectuée.

### **Un patrimoine naturel, culturel et paysager très riche, mais sous pression**

- la **diversité paysagère caractéristique** de la moyenne montagne accueille plusieurs espèces emblématiques (bouquetin, tétras-lyre...), des espèces rares et des milieux remarquables ;
- les **pressions démographiques et économiques** croissantes fragilisent un **environnement** riche mais contraint par la géographie, en générant des tensions accentuées sur les ressources en eau et en matériaux, la biodiversité, et en banalisant les paysages ;
- une **aggravation des effets du changement climatique** provoque une diminution de l'enneigement, une baisse du bilan hydrique, pouvant conduire à des changements dans les paysages et le cadre de vie avec des incidences pour la couverture forestière, la biodiversité et les ressources, des contraintes pour le tourisme hivernal en moyenne montagne et une plus forte demande de ressource en eau par l'agriculture ;
- la **raréfaction des énergies fossiles** entraîne une hausse tendancielle de leur coût, et donc la nécessité de développer des politiques de transition énergétique à toutes les échelles.

⇒ Sur ses bordures, le massif de Chartreuse se trouve être de plus en plus fragilisé par la croissance des agglomérations - villes portes, tandis que le changement climatique tend à déstabiliser les ressources, les paysages et les activités humaines sur tout ce massif de moyenne montagne. **Les périmètres de gestion et de protection des espaces naturels existants (Réserve naturelle, Natura 2000...) ne suffisent pas aujourd'hui pour l'appréhension et la préservation globale et intégrée du territoire.**

### **Des ressources et activités diversifiées mais une économie à l'équilibre encore fragile**

- un **contexte économique restant favorable**, notamment dû à la présence d'industrie de pointe et de pôle d'emplois sur les franges, à proximité, voire dans le Parc, caractérisé entre autres par la présence importante de catégories socio-professionnelles élevées sur le territoire ;
- une **filière agricole et sylvicole organisée** à l'échelle du territoire dont les retombées directes en termes d'emplois sont moindres mais dont l'image et le positionnement stratégique sont valorisés et entraînent des services et des **aménités** pour l'ensemble du territoire ;

- un **secteur touristique** caractérisé par une clientèle de proximité dont le potentiel est sous-exploité, notamment dû à une capacité d'hébergement restreinte et à la diminution de la période d'enneigement ;
- un **maintien voire un développement des services courants de proximité** dont les carences sont comblés par la proximité des agglomérations ;
- le développement d'**interactions positives entre secteurs économiques** – tourisme, agriculture, forêt / filière bois, économie de services, production d'énergie... – qui peuvent ainsi bénéficier de leur dynamisme mutuel.
- **Le fonctionnement socio-économique reste durablement marqué par deux tendances opposées** : d'une part la mondialisation et la métropolisation qui augmentent les flux et les pressions, banalisent les paysages et les espaces, affaiblissent les identités territoriales, provoquent des concurrences, voire des fractures entre territoires, entre populations, induisent des tensions croissantes dans l'usage des ressources ; d'autre part l'émergence de nouvelles solidarités locales, traduisant une volonté de retour au « local », de privilégier les circuits courts, de préserver les patrimoines, les ressources et les paysages.

⇒ La Chartreuse révèle un **vrai bassin de vie, en interactions étroites avec les agglomérations voisines**. Les actions de développement économique menées ces dernières années par le Parc ont renforcé les filières locales, ont créé des circuits courts, ont favorisé l'emploi, l'habitat et la consommation locale. **Ces acquis fragiles restent conforter et les efforts à poursuivre dans le cadre de la transition énergétique et écologique.**

#### **Un territoire d'accueil attractif, objet de contraintes multiples**

- une **part de population issue des catégories socio-professionnelles élevées** supérieure à la moyenne, combinée à une **part de population en situation de fragilité sociale** (faibles revenus, chômage) faible mais en augmentation et inégalement répartie ;
- une **attractivité résidentielle qui se maintient** entraînant d'importants déplacements pendulaires domicile-travail, mais aussi une augmentation de la demande en termes de services notamment ; demande parfois difficile à assumer pour les collectivités territoriales, spécialement en cette période de raréfaction des ressources financières et d'acquisition de nouvelles compétences ;
- un **solde démographique positif** dans l'ensemble, mais masquant des **disparités**, notamment entre le cœur et la périphérie, et augmentant les pressions sur les ressources naturelles (artificialisation des terres, conflits d'usages...) et la concurrence pour le foncier ;
- d'importants **échanges migratoires** entraînant un renouvellement de la population posant la question de la cohésion sociale et de l'identité du territoire ;
- une **évolution sociétale**, dont les signes sont perceptibles, qui est marquée par des aspirations, des modes de vie et des pratiques quotidiennes balançant entre l'individualisme et le consumérisme d'une part, et le recours à de nouvelles solidarités, à des modes de vie alternatifs plus ancrés localement, d'autre part.

⇒ Par ses missions d'information et de sensibilisation, d'aménagement du territoire, de préservation du cadre de vie, le **Parc de Chartreuse est un acteur indispensable au maintien de la cohésion sociale, environnementale et de l'identité du territoire.**

### Annexe 3. Liste des communes du périmètre d'étude de la révision de la charte

| 41 Communes d'Isère            | 19 Communes de Savoie           |
|--------------------------------|---------------------------------|
| BARRAUX                        | APREMONT                        |
| BERNIN                         | ATTIGNAT-ONCIN                  |
| BIVIERS                        | COGNIN                          |
| CHAPAREILLAN                   | CORBEL                          |
| CORENC                         | ENTREMONT-LE-VIEUX              |
| COUBLEVIE                      | LA BAUCHE                       |
| CROLLES                        | LES ÉCHELLES                    |
| ENTRE-DEUX-GUIERS              | LES MARCHES                     |
| FONTANIL-CORNILLON             | MONTAGNOLE                      |
| LA BUISSE                      | MYANS                           |
| LA TERRASSE                    | SAINT-BALDOPH                   |
| LA TRONCHE                     | SAINT-CASSIN                    |
| LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE        | SAINT-CHRISTOPHE                |
| LE TOUVET                      | SAINT-FRANC                     |
| MERLAS                         | SAINT-JEAN-DE-COUZ              |
| MEYLAN                         | SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT SAVOIE |
| MIRIBEL-LES-ÉCHELLES           | SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ        |
| MONT-SAINT-MARTIN              | SAINT-THIBAUD-DE-COUZ           |
| POMMIERS LA PLACETTE           | VIMINES                         |
| PROVEYSIEUX                    |                                 |
| QUAIX-EN-CHARTREUSE            |                                 |
| SAINT-AUPRE                    |                                 |
| SAINT-BERNARD                  |                                 |
| SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS    |                                 |
| SAINT-ÉGREVE                   |                                 |
| SAINT-ETIENNE DE CROSSEY       |                                 |
| SAINT-HILAIRE                  |                                 |
| SAINT-ISMIER                   |                                 |
| SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE        |                                 |
| SAINT-JULIEN DE RAZ            |                                 |
| SAINT-LAURENT-DU-PONT          |                                 |
| SAINT-MARTIN-LE-VINOUX         |                                 |
| SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES        |                                 |
| SAINT-PANCRASSE                |                                 |
| SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT ISERE |                                 |
| SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE     |                                 |
| SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE       |                                 |
| SAINTE-MARIE-DU-MONT           |                                 |
| SARCENAS                       |                                 |
| VOISSANT                       |                                 |
| VOREPPE                        |                                 |

## **Annexe 4. Modalités de l'association à la révision de la charte des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre et celles de concertation avec les partenaires associés**

### **Instances de gouvernance**

#### **Composition prévisionnelle du comité de pilotage politique (COPIL)**

- Exécutif du Syndicat mixte, soit 12 membres : le Président et ses 11 Vices-Présidents
- M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- M. le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- MM. les Présidents des départements de l'Isère et de Savoie ou leur représentant
- MM. les Présidents des sept EPCI couverts par le PNR ou leur représentant
- M. le Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse
- Toutes personnes reconnues pour leur expertise et/ou leur expérience de manière permanente ou ponctuelle, désignées par le Président du PNR.

Le COPIL est présidé par le président du PNR.

#### **Composition prévisionnelle du comité de suivi technique (COTECH)**

- Direction du Syndicat mixte du PNR
- Responsables de mission et chargés de mission concernés par la révision de la charte
- Techniciens des services concernés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Techniciens des services concernés de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Techniciens des services concernés des Départements de l'Isère et de Savoie
- MM. les directeurs des sept EPCI couverts par le Parc ou leur représentant
- Un représentant du Conseil scientifique du PNR
- Toutes personnes reconnues pour leur expertise et/ou leur expérience de manière permanente ou ponctuelle, désignées par le Directeur du PNR.

Le COTECH est co-animé par la vice-présidente en charge de la révision de la charte et le directeur du PNR.

#### **Composition du conseil scientifique du PNR tel que créé au 19 juin 2010**

Il se compose de 14 membres bénévoles. Sa présidence est assurée par un membre désigné par la présidence du PNR.

- BELMONT Alain, Histoire moderne, *Univ. PMF Grenoble - Maison des Sciences de l'Homme-Alpes*
- BOILEAU Hervé, Génie de l'Environnement, *Univ. Savoie - Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Génie de l'Environnement*
- BRUN Jean-Jacques, Pédologie et biodiversité forestière, *CEMAGREF Grenoble - Unité "Ecosystèmes Montagnards"*
- CHICOINEAU Laurent, Médiation scientifique, *Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Grenoble*
- DOBREMEZ Laurent, Agro-économie de montagne, *CEMAGREF Grenoble - Unité "Développement des Territoires Montagnards"*
- FABRE Denis, Géologie appliquée, *Centre National des Arts & Métiers*
- GAUTHIER Dominique, Mammalogie et éco-pathologie faune sauvage, *Laboratoire Départemental Vétérinaire de Gap*

- HOBLEA Fabien *Président du Conseil Scientifique*, Géographie environnementale, *Univ. Savoie - Laboratoire Edytem "Pôle Montagne"*
- LAFORET Edwige, Droit privé, *Univ. PMF Grenoble - Institut d'Administration des Entreprises*
- LESAFFRE Bernard, Climatologie et nivologie, *Centre d'Etude de la Neige de St Martin d'Hères*
- MOUNET Jean-Pierre, Sociologie Sports-Tourisme-Environnement, *Univ. JF Grenoble - UFR "Activités Physiques et Sportives"*
- PERRON Loïc, Socio-économie agriculture & territoire, *Groupement d'intérêt Scientifique Alpes du Nord*
- PEYRACHE-GADEAU Véronique, Economie territoriale, *Univ. Savoie - Laboratoire Edytem "Pôle Montagne"*
- VILLARET Jean-Charles, Botanique alpine, *Conservatoire Botanique National Alpin*

Les différentes instances de gouvernance seront mobilisées tout au long de la procédure de bilan – évaluation pour révision de la charte.

### **Modalités de participation de tous les acteurs concernés**

Les modalités d'organisation de ces différents axes de mobilisation des acteurs et parties prenantes du territoire (présidence, secrétariat de séance, fréquence de sollicitation, outils et techniques d'animation mobilisés...) seront précisées en temps utile, ces modalités faisant l'objet d'un examen par le COTECH avant remontée au COPIL.

#### **Groupes de travail par monde d'acteurs**

##### Groupes de travail par monde d'acteurs envisagés

- monde de l'agriculture et de l'élevage
- monde de la forêt et du bois
- monde du tourisme et des loisirs
- monde des acteurs économiques autres
- monde de la formation et de l'éducation au territoire
- monde des gestionnaires de ressources et patrimoines naturels, culturels et paysagers
- monde des collectivités territoriales et de la planification
- monde associatif
- monde scientifique

##### Modalités d'animation et de sollicitation envisagées

Les groupes de travail par monde d'acteurs pourront être animés par l'équipe technique du Parc sous le pilotage du vice-président en charge de la thématique. Ils seront créés sur la base des associations et groupements déjà existants et des partenariats noués avec le Parc. Les délégués syndicaux seront également invités à ces groupes de travail.

Ils seront sollicités dès l'amont de la démarche, pour participer à l'élaboration des différentes étapes de révision et élaboration de la prochaine charte, dans leur domaine de compétences.

Les acteurs mobilisés au sein de ces groupes de travail seront par ailleurs sollicités pour participer aux conférences territoriales.

#### **Conférences territoriales**

##### Conférences territoriales envisagées

- Grenoble Alpes Métropole (11 communes)
- Cœur de Chartreuse (17 communes)
- Pays Voironnais (9 communes)
- Grésivaudan (14 communes)
- Chambéry métropole, Cœur de Savoie et Lac d'Aiguebelette (9 communes)

### Modalités d'animation et de sollicitation envisagées

Les conférences territoriales pourront être co-animées par l'équipe technique du Parc, les vices-présidents du Parc issus du territoire concerné et les élus des EPCI concernées. Les délégués du territoire seront étroitement associés à ces conférences. Elles seront organisées selon les grandes étapes de l'élaboration de la future charte, après que les groupes de travail aient commencé à travailler.

Les conférences territoriales avec les EPCI aborderont en particulier les questions d'aménagement du territoire, de développement économique, de patrimoines naturels, culturels et paysagers, de préservation et utilisation rationnelle des ressources, de tourisme, de bien-être des habitants et d'éducation au territoire.

Il s'agira également de mettre en regard et en adéquation les démarches de planification de ces intercommunalités (SCOT et PLUI) et les orientations de la future Charte.

Enfin, ces conférences territoriales viseront à redéfinir et préciser les rôles respectifs du Syndicat mixte du Parc et des EPCI dans la mise en œuvre du projet de territoire ainsi que le rôle des EPCI dans la gouvernance du Syndicat mixte, en faisant le cas échéant évoluer ses statuts.

### Consultation des habitants

Des échanges seront organisés avec les habitants, sous des formes à définir et sur la base de documents d'illustration des patrimoines et/ou de l'action du Parc (films vidéo, projections diapos, expositions...).

La consultation des habitants sera à conduire sous diverses formes, en direct ou via le web (site internet du Parc, des communes et des EPCI) et les réseaux sociaux (#chartreuse).

Des réunions publiques pourront par exemple être organisées en parallèle des conférences territoriales.

Le Syndicat mixte réfléchit à la possibilité de faire intervenir un prestataire spécialisé dans ce type de consultation afin de remédier à la difficulté constatée de toucher ce public.

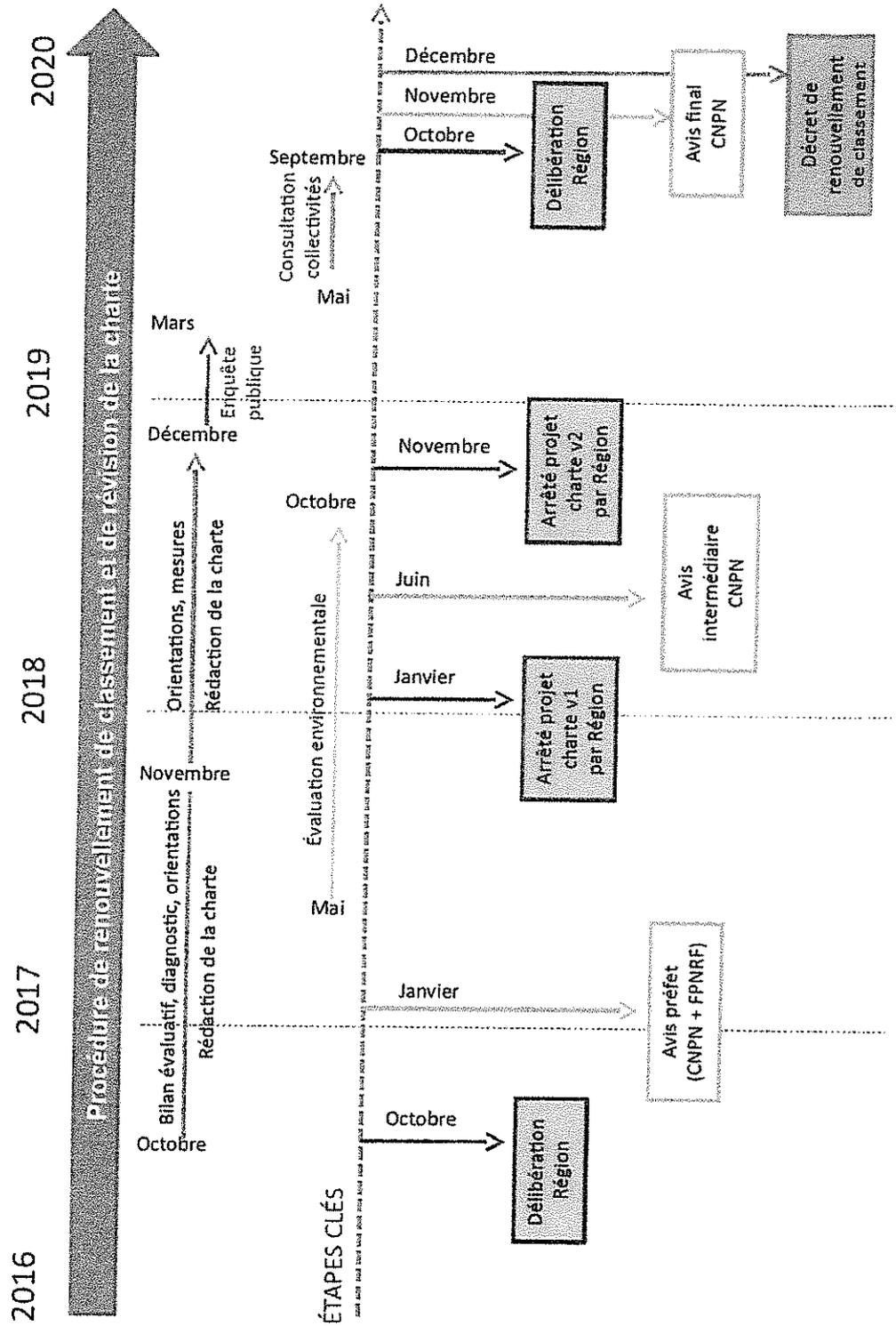
### Travail à l'échelle InterParc entre Massif des Bauges, Chartreuse et Vercors

Des mutualisations sont prévues, par exemple dans la rédaction des cahiers des charges des études d'accompagnement du processus de révision, de manière à conduire les révisions de charte de manière efficiente, ou la recherche de méthodologies communes pour la réalisation des diagnostics de territoire, l'évaluation des chartes actuelles, l'évaluation environnementale des projets de charte, les dispositifs de suivi, etc.

Des démarches pourront être conduites ensembles, comme le recours à des travaux universitaires ou à des compétences du secteur privé ou associatif portant sur les trois Parcs, ou encore des travaux de prospective communs à l'échelle des 3 PNR et des Alpes françaises du nord.

L'InterParc sera enfin un lieu d'échanges, boîte à idées et partage d'expérience.

## Annexe 5. Calendrier prévisionnel simplifié de la révision



## DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

### En date du 6 juillet 2016

- 27 Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale : document d'orientation à l'horizon 2020
- 28 Acquisition d'une couverture LIDAR sur la Réserve Naturelle
- 29 Aides à manifestations
- 30 Conventions Parc de Chartreuse et chambres consulaires Savoie/Isère dans le cadre de l'OCMMR Tranche 3
- 31 Renouvellement agrément « Classes Parc »
- 32 Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires : présentation des projets pédagogiques 2016/2017
- 33 Animation de la transition énergétique
- 34 Avenant à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour 2016
- 35 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan
- 36 Désignation de conseillers délégués

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

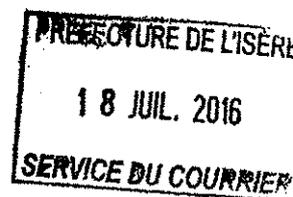
Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix  
Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix  
Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°27**

**Objet : Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale : document d'orientation à l'horizon 2020**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |



**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>1° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                  |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe        |  |
|                                    |  |
| <b>2° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                    | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                    | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine      | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                    | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain     |  |
|                                    |  |
|                                    |  |
|                                    |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale : document d'orientation à l'horizon 2020**

**CONTEXTE**

Fin 2015, le Parc de Chartreuse ainsi que les autres territoires voisins de la Métropole (le Pays Voironnais, le Grésivaudan, le Vercors, l'Oisans, le Trièves et la Matheysine) ont participé à divers ateliers de travail, réunissant l'ensemble des acteurs (publics et privés) des secteurs agricoles et alimentaires afin de définir collectivement les grands enjeux.

A l'issue de ce travail, il est apparu important d'imaginer de nouvelles collaborations pour mettre en cohérence et en synergie les politiques publiques afin d'apporter une plus-value aux projets en complémentarité de ce qui est mené dans chacun des territoires. La finalité est de développer les filières alimentaires de proximité et d'apporter de la valeur ajoutée aux exploitations agricoles.

**CONTENU DU DOCUMENT D'ORIENTATION**

Il est proposé de partager les deux orientations suivantes à l'horizon 2020 :

- Favoriser la préservation et la transmission du foncier agricole et l'emploi en agriculture
- Augmenter la part des productions locales et de qualité dans les assiettes.

Ces orientations sont déclinées en six actions :

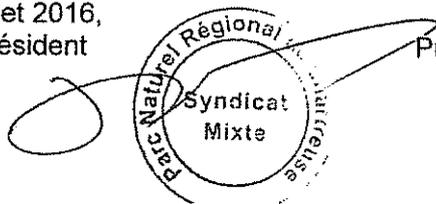
1. - Élaborer une méthodologie commune de compensation agricole en lien avec la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt prenant en compte l'existence du fonds de compensation agricole (Groupement d'Intérêt Public Fonds Départemental d'Investissement Agricole et Alimentaire)
2. - Structurer les grands équipements (outils) de filières territoriales alimentaires par articulation et coordination entre les acteurs publics (Région, Département, intercommunalités...), les porteurs privés et les équipements existants ou à créer
3. - Valoriser la gastronomie locale à base de produits locaux en organisant la mise en valeur des produits, facteur d'attractivité de nos territoires
4. - Accompagner la création d'un grand magasin de produits agricoles locaux des 6 territoires à Grenoble, ouvert aux artisans locaux et à l'artisanat d'art
5. - Sensibiliser et accompagner l'acheteur public à l'utilisation de produits locaux en restauration collective (partage d'expériences, communication, mutualisation, observatoire des pratiques) en s'appuyant notamment sur le futur pôle agroalimentaire départemental.
6. - Sensibiliser les consommateurs et favoriser l'accès aux produits pour les particuliers et les professionnels.

Chaque territoire en signant ce document d'orientation s'engage à participer à la mise en œuvre des six actions jugées pertinentes à mener à cette échelle. Le Parc de Chartreuse sera par exemple le chef de file pour la création du magasin de producteurs commun à l'ensemble des territoires.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le 04/07/2016

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

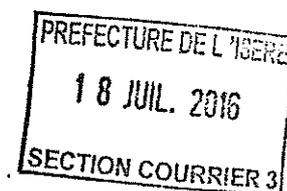
Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°28**

**Objet : Acquisition d'une couverture LIDAR sur la Réserve Naturelle**

**LISTE DES PRESENTS :**

|  |  |
|--|--|
| <b>1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                          | BARRIER Pierre   |
|  | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                              | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                 | PETIT Jean-Paul  |
|  | ROUGIER Alain  |
|  | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>  | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                               | BONNEFON Geneviève                                     |
|  | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>  | PERRET Jacques   |
|  |  |
|  | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|  | CLARET Jean-Paul                                       |
|  | DAL'LIN Gérard   |
|  | MARO Bernard   |
|  | POULET Jean-Luc  |



**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>1° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                  |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe        |  |
|                                    |  |
| <b>2° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                    | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                    | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine      | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                    | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain     |  |
|                                    |  |
|                                    |  |
|                                    |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

## Objet : Acquisition d'une couverture LIDAR sur la Réserve Naturelle

### CONTEXTE

La Réserve Naturelle a l'opportunité de s'associer à l'ONF et l'IRSTEA (Institut national de Recherches en Sciences Techniques de l'Environnement et de l'Agriculture) dans un projet d'achat groupé, via un marché public, pour acquérir la couverture LIDAR sur l'ensemble de la Réserve naturelle.

### PRÉSENTATION DU LIDAR

La télédétection par laser ou LiDAR (« light detection and ranging ») est une technique de mesure à distance (en avion) fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur. Le lidar est devenu un instrument incontournable de télédétection active. Il trouve aujourd'hui ses applications en topographie (géomorphologie, altimétrie et bathymétrie), dans les géosciences (risque sismique, météorologie, physique de l'atmosphère) et sciences de l'environnement (étude de la pollution atmosphérique, agronomie & sylviculture), mais aussi dans l'archéologie, la prospection éolienne, la régulation du trafic aérien, le guidage automatique de véhicules terrestres ou spatiaux, ou encore la sécurité routière ou la défense.

Pour la Réserve Naturelle, cette acquisition constitue un élément de connaissance technique très utile pour le gestionnaire pour la maîtrise détaillée des aspects topographiques, géomorphologique et géologique mais également dans le développement de la connaissance archéologique et forestière du site. Elle s'inscrit dans l'objectif que s'est fixé le gestionnaire de la Réserve d'une amélioration de la connaissance du patrimoine géologique de la réserve pour une meilleure protection et valorisation.

### COUT DE L'OPÉRATION

Cette acquisition mutualisée se fait dans le cadre d'un marché public avec groupement d'achat et permet de réduire considérablement les coûts d'achat.

La contribution de la Réserve Naturelle à cet achat serait fixée à 8 000€/TTC. Ce montant est disponible sur l'axe 1 de la programmation 2016 adopté lors du comité syndical du 30 avril 2016.

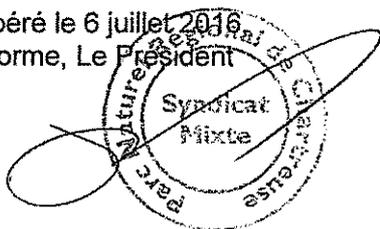
Le coût global du projet est estimé (avant consultation des entreprises) à 68 000€/TTC avec la répartition suivante : 15% RNHC (8 000 €) ; 80 % ONF (54 000 €), 5 % IRSTEA (6 000 €).

Les modalités d'association du Parc de Chartreuse au groupement d'achat, les modalités de facturation sont fixées dans le cadre d'une convention de groupement de commande en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 portant réglementation des marchés publics qui sera signée entre tous les partenaires de cette opération.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter la proposition d'acquisition telle que présentée ci-dessus,***
- ***De donner délégation au Président pour toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et de l'autoriser notamment à signer la convention de groupement de commande.***

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016  
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le 11/7/2016

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°29**

**Objet : Aide à manifestations - juillet 2016**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                   |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe         |  |
|                                     |  |
| <b>2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline  | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                     | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                     | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
|                                     |  |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine       | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                     | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
|                                     |  |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain      |  |
|                                     |  |
|                                     |  |
|                                     |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Aide à manifestations - juillet 2016**

**Une demande formulée par le Sou des Ecoles de St Aupre**

Pour la Rando du Hibou ", le 26 juin 2016, à St Aupre, il est proposé une aide de 400 €.

**Une demande formulée par la commune de St Christophe la Grotte**

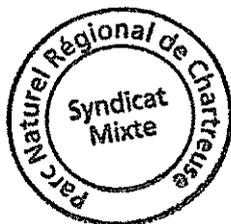
Spectacle déambulatoire « les Malandrins de Chartreuse »", juillet-août 2016, à St Christophe la Grotte, il est proposé une aide de 1 000 €.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- *De valider les demandes faites ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.*

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11/7/2016



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 18 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°30**

**Objet : Conventions Parc de Chartreuse et chambres consulaires Savoie/Isère  
dans le cadre de l'OCMMR Tranche 3**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |

PREFECTURE DE L'ISERE  
 18 JUL. 2016  
 SECTION COURRIER 2

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>1° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                  |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe        |  |
|                                    |  |
| <b>2° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                    | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                    | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
|                                    |  |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine      | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                    | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
|                                    |  |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain     |  |
|                                    |  |
|                                    |  |
|                                    |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Conventions Parc de Chartreuse et chambres consulaires Savoie/Isère dans le cadre de l'OCMMR Tranche 3**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la 3eme tranche de l'Opération Collective de modernisation en milieu rural à destination des artisans et commerçants, une action intitulé professionnalisations des entreprises a été validée par l'Etat.

Cette action consiste à réaliser des diagnostics pour les entreprises :

- Diagnostic obligatoire si le commerçant ou l'artisan sollicite une subvention à l'investissement.
- Diagnostic sur une thématique précise selon les besoins de l'entreprise: Aménagement du point de vente et accessibilité, Bonne pratique hygiène-et sécurité, Intégration des pratiques environnementales dans l'entreprise, Commercial-Marketing, Entreprise et numérique...

L'Etat, vu la décision n°15-0091 du 3 avril 2015 du Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, a attribué une subvention de 7 660€ au territoire du Parc de Chartreuse pour mener cette action. Celle-ci sera mise en œuvre par les chambres consulaires d'Isère et de Savoie auprès de leurs ressortissants respectifs.

Le reste du financement de l'action sera apporté par le département de Savoie, les fonds Leader et les chambres consulaires.

Seule la CCI de Grenoble s'est retirée de l'action au vu du taux de subvention faible. Le reliquat de FISAC pourra donc être mobilisé sur une autre action de professionnalisation.

**REPARTITION DES FONDS FISAC PAR CHAMBRE CONSULAIRE**

La répartition des fonds FISAC par structure a été définie dans les limites suivantes:

| TERRITOIRE CHARTREUSE | Coût des accompagnements | FISAC 17,5%      |
|-----------------------|--------------------------|------------------|
| CCI Savoie            | 6 000€                   | 1 050€           |
| CMA Savoie            | 4 000€                   | 700€             |
| CMA Isère             | 18 450€                  | 3 228.75€        |
| <b>Total</b>          | <b>28 450€</b>           | <b>4 978,75€</b> |

**VERSEMENT DES FONDS FISAC PAR CHAMBRE CONSULAIRE**

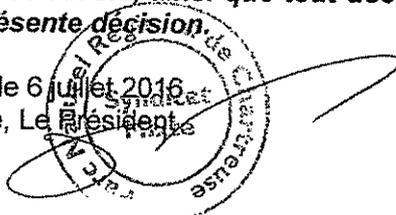
Après vérification des bilans d'actions présentés, les montants des subventions pourront être révisés au prorata des dépenses effectuées, et ce dans la limite de la dépense subventionnable stipulée dans la décision n° 15-0091 d'attribution de subvention du FISAC du 3/04/2015.

Une fois la vérification réalisée, le Parc naturel régional de Chartreuse règlera aux chambres consulaires les subventions FISAC.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à signer ces conventions avec la CMA Isère, la CCI Savoie et la CMA Savoie, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016  
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le 14/7/2016

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix  
Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix  
Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2016/n°31

Objet : Renouvellement agrément CLASSES « PARC »

**LISTE DES PRESENTS :**

|  |   |
|--|---|
| <b>1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>             |
| BERANGER Nathalie                          | BARRIER Pierre  |
|  | BIENASSIS Brigitte                                    |
| <b>2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean   |
| BURLET Céline                              | ORTHLIEB Maxence                                      |
| GERIN Anne                                 | PETIT Jean-Paul                                       |
|  | ROUGIER Alain   |
|  | VILLIEN Roger   |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>  | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>             |
| WOLFF Corine                               | BONNEFON Geneviève                                    |
|  | BURGAT Michel   |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>  | PERRET Jacques  |
|  |   |
|  | <b>7<sup>me</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|  | CLARET Jean-Paul                                      |
|  | DAL'LIN Gérard  |
|  | MARO Bernard  |
|  | POULET Jean-Luc                                       |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUIL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                   |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe         |  |
|                                     |  |
| <b>2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline  | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                     | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                     | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine       | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                     | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain      |  |
|                                     |  |
|                                     |  |
|                                     |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

## Objet : Renouvellement agrément CLASSES « PARC »

### Contexte

Les Classes Parc sont des séjours scolaires ayant pour objectif la découverte du Parc naturel régional et la compréhension des enjeux liés à la gestion du territoire.

Il s'agit d'un produit « haut de gamme » destiné à un nombre limité de classes chaque année. Cette démarche est soutenue par l'Éducation Nationale.

### Rappels des principes d'agrément des centres et du fonctionnement du dispositif

- L'agrément est donné par le Bureau Syndical du Parc, après avis du Comité de pilotage technique, composé de représentants de l'Inspection académique et de chargés de mission du Parc de Chartreuse.

- Accompagnements pédagogiques des centres :

L'accompagnement pédagogique est réalisé par la chargée de mission Éducation du Parc.

L'un des critères déterminant le choix d'un enseignant pour une Classe Parc est la présence durant le séjour d'intervenants spécialisés : animateur nature et/ou intervenants locaux connaissant bien le terrain, ainsi que des rencontres avec des élus et/ou techniciens du Parc.

- Une aide financière du Parc pour inciter les centres à faire appel à ces intervenants : prise en charge par le Parc de 40% du coût des intervenants avec un maximum de 5 journées, dans le respect d'un cahier des charges précisant les conditions d'intervention.

Le plafond pourrait être : pour un séjour de 5 jours à 350.00 € TTC

pour un séjour de 4 jours à 300.00 € TTC

pour un séjour de 3 jours à 250.00 € TTC

- Une intervention de la chargée de mission Éducation pour une présentation du Parc, et une assistance des chargés de mission pour la fourniture de documents, d'informations et une éventuelle intervention durant le séjour.

- Information auprès des écoles et collèges

### Renouvellement d'agrément:

Il est proposé de prolonger jusqu'en octobre 2017 les agréments en cours, des centres de vacances suivants : Aroeven à St Pierre d'Entremont, Le Chalet des Trolles à Entremont le Vieux, Le Belvédère à St Pierre de Chartreuse, La Grenery à Entremont le Vieux, La Ruche à Giter à St Christophe sur Guiers et Le petit Som à Corbel.

### Budget prévisionnel et financement

Participation financière aux interventions d'animation :

18 séjours en 2016/2017 : 18 X 350 € (plafond), soit : 6 300 €.

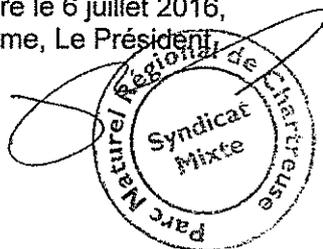
Budget prévisionnel total : 6 300 € TTC.

### Après en avoir délibéré le Bureau Syndical DECIDE :

- De prolonger l'agrément des 6 centres agréés jusqu'en octobre 2017,
- De prendre en charge financièrement les prestations d'animations dans les conditions définies ci dessus, à hauteur de 40%, dans la limite de 350 € par séjour,
- D'affecter les dépenses sur les budgets « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2016,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,

Pour copie conforme, Le Président,



Publiée le 11/7/2016

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix  
 Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix  
 Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2016/n°32

Objet : Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires :  
 présentation des projets pédagogiques 2016/2017

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GÉRIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |

PREFECTURE DE L'ISÈRE  
 18 JUL. 2016  
 SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>1° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                    |
| BADREDDINE Chokri                  |   |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe        |   |
|                                    |   |
| <b>2° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                    |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline | CHENE Gérard à PERRET Jacques                         |
|                                    | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                   |
|                                    | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                            |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |   |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine      | <b>7<sup>me</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                    | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                    |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |   |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain     |   |
|                                    |   |
|                                    |   |
|                                    |   |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires :  
présentation des projets pédagogiques 2016/2017**

**Proposition d'orientations pour le soutien aux projets pédagogiques pour l'année scolaire  
2016-2017**

L'aide du Parc sera centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc.

**19 types de projets d'Education au Territoire peuvent être proposés en 2016/2017.**

**Description des projets pédagogiques proposés en 2016/2017 :**

**1/ Projet « Échanges scolaires » pour les écoles primaires et les collèges**

**Objectifs :** Favoriser chez l'enfant la connaissance de son propre territoire et de son milieu de vie.

Développer la connaissance et le respect du territoire et des modes de vie de l'autre.

**Public ciblé :** Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs)

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge d'une partie des coûts (transports, visites, outils pédagogiques,...)

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** En fonction du coût total du projet: 500 € maximum pour 1 classe.

**2/ Projet « Découverte de la forêt de Chartreuse » pour les écoles primaires et les collèges.**

**Objectifs :** Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt

Approche des notions de gestion forestière

**Public ciblé :** Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions (Accompagnateur En Montagne et agent ONF).

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts des transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 720 € maximum pour 1 classe.

**3/ Projet « Découverte de l'usage du bois » pour les écoles primaires et les collèges.**

**Objectifs :** Mettre les enfants en contact avec la matière-bois dès leur plus jeune âge,

Considérer le travail du bois comme moyen d'apprentissage et d'acquisition de savoirs,

**Public ciblé :** Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts de fournitures bois.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

**4/ Projet « Découverte de l'agriculture de Chartreuse » pour les écoles primaires.**

**Objectifs :** Faire comprendre le rôle de l'agriculture et des agriculteurs en Chartreuse  
Approche des notions de gestion agricoles.

**Public ciblé :** Écoles primaires des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions de l'AEM et des agriculteurs.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts de transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 700 € maximum pour 1 classe.

**5/ Projet « Le patrimoine culturel de mon village, c'est quoi ? » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges**

**Objectifs :** Faire comprendre ce qui constitue le patrimoine culturel d'un village,  
Apprendre à identifier ce patrimoine,

Faire des rencontres intergénérationnelles.

**Public ciblé :** Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe**

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (achat de matériel, fournitures, impression jeu de memory, gravure, jaquette CD)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

**6/ Projet « Entrons dans le Moyen-âge par le jardin cartusien » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges**

**Objectifs :** Faire vivre l'Histoire du Moyen-âge en Chartreuse d'une manière imagée, vivante  
Découvrir, observer, étudier minutieusement des œuvres d'art ou manipuler des copies sous forme de jeux.

Visiter les éléments du patrimoine local de cette période historique pour permettre aux enfants de mieux comprendre le passé.

**Public ciblé :** Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge d'une partie du coût des animations dans la limite de 4 ateliers de 2h

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe**

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (interventions, matériel pédagogique,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 800 € maximum pour 1 classe.

**7/ Projet « Phénoclim » porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude pour les écoles, collèges et lycées.**

**Objectifs :** Prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur la végétation en montagne, à travers la participation à l'étude scientifique

**Public ciblé :** Écoles primaires et collèges des communes du Parc

**Engagements du Parc**

Prise en charge du coût des interventions.

Accompagnement sur le choix et la conduite du projet

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe**

Prise en charge des coûts complémentaires (documentation, fournitures,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel** : Animations : 375 € maximum pour 1 classe

**8/ Projet « Les collégiens, acteurs de leur Parc » pour les collèges des communes du Parc**

**Objectifs** : Comprendre le rôle du Parc naturel régional de Chartreuse

Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse

Approche des notions de respect, de responsabilité et d'écocitoyenneté.

**Public ciblé** : Collèges des communes du Parc

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une newsletter semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel** : Animations : 874 € maximum pour 1 classe.

**9/ Projet « Découverte des activités du Parc naturel régional de Chartreuse » pour les collèges et les lycées des communes du Parc**

**Objectifs** : Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse

Découvrir différentes activités professionnelles

**Engagements du Parc**

Prise en charge du coût des visites et accompagnement de la classe.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe**

Réalisation du projet dans l'année scolaire

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel** : Animations + coût des visites : 620 € maximum pour 1 classe.

**10/ Projet pédagogique en ligne « Mon village au grand air » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires et pour les collèges des communes du Parc**

**Objectifs** : Sensibiliser les publics scolaires à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage

Mettre les élèves en situation d'urbaniste ou d'aménageur en prenant en compte la notion de développement durable

**Public ciblé** : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 270.00 € (interventions, matériel pédagogique,...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

**Budget prévisionnel** : Animations : 830 € maximum pour 1 classe.

**11/ Projet « Découverte de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc**

**Objectifs** : Connaître le territoire de la Réserve Naturelle,

Découvrir et savoir observer la faune de chartreuse (bouquetin, chamois, tétras-lyre..)  
Savoir reconnaître la flore de Chartreuse (Vulnérable, Sabot de Vénus, ..),  
Comprendre le rôle de la protection des espèces végétales et animales  
**Public ciblé :** Écoles primaires (à partir du CE1) des communes du Parc

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des animations.  
Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, documentation, fournitures...),  
Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

**Budget prévisionnel :** Animations : 500 € pour 1 classe.

**12/ Projet « Energie par la pratique » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires des communes du Parc**

**Objectifs :**  
- Découvrir par la pratique les mesures et les enjeux des phénomènes physiques (chaud, froid, climat, soleil, effet de serre, isolation, énergies renouvelables,...),  
- Analyser les mesures sur le temps, représenter les résultats (schémas), utiliser l'interface internet pour noter les mesures, agir pour l'environnement,...

**Public ciblé :** Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prêt du matériel (le système de mesure énergétique) installé dans la classe  
Prise en charge d'une partie du coût des animations  
Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 350.00 €  
Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

**Budget prévisionnel :** Animations : matériel (en prêt pour l'année scolaire) + animations : 1400 € maximum pour 1 classe.

**13/ Projet « Prise de vue buissonnière » pour les écoles élémentaires des communes du Parc**

**Objectifs :** - Développer le sens de l'observation, apprendre à utiliser un appareil photo,  
- Aborder les comportements respectueux envers la nature (silence, discrétion, patience).

**Public ciblé :** Écoles élémentaires des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions.  
Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (impression des photos, transports,..).  
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 610 € maximum pour 1 classe.

**14/ Projet « Echappées nordiques en Chartreuse » pour les écoles primaires des communes du Parc**

**Objectifs :** - Faire connaître et apprécier les activités hivernales des sites nordiques (ski de fond, biathlon, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés à l'activité nordique).  
- Découvrir une activité sportive

**Public ciblé :** Écoles primaires des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions.  
Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location de matériel, forfaits).  
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

**15/ Projet « Les botanistes en herbe » pour les écoles élémentaires des communes du Parc**

**Objectifs :** - Faire découvrir les plantes de Chartreuse et les usages, les savoirs et les savoir-faire associés, inventoriés dans le cadre de l'étude ethnobotanique,  
- Découvrir un jardin ethnobotanique de manière ludique,

**Public ciblé :** Écoles élémentaires des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 560 € maximum pour 1 classe.

**16/ Projet « Echappées alpines en Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc**

**Objectifs :** - Faire connaître et apprécier les activités hivernales des stations de ski alpin (ski alpin, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés aux stations de ski alpin).  
- Découvrir une activité sportive

**Public ciblé :** Écoles élémentaires des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions, des forfaits.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

**17/ Projet « Biathlon hors-neige et forêt publique » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc**

**Objectifs :** - Faire connaître et apprécier l'activité biathlon hors neige (carabine laser),  
- Découvrir une activité sportive,  
- Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt publique

**Public ciblé :** Écoles élémentaires à partir du CE2 des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions, de la location du matériel.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel, interventions...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 850 € maximum pour 1 classe.

**18/ Projet « Trail, santé et nature » pour les collèges des communes du Parc**

**Objectifs :** - Découvrir la course à pied en montagne en respectant la nature,  
- Apprendre à courir dans tous les milieux en toute sécurité,  
- Acquérir des notions de sport/santé : nutrition, d'hydratation, les gestes à avoir en cas d'urgence,...

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, ..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

**19/ Projet « Ma quête d'écoconstruction » pour les écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes du Parc**

**Objectifs :** - Ouvrir la notion de bioclimatisme, et concevoir une maquette à partir des ressources situées dans la cour de l'école ( soleil matériaux...),

- Observer l'architecture environnante pour concevoir le plan de notre maison,
- D'ouvrir et extraire des matériaux gratuits et disponibles autour de l'école,
- D'ouvrir des notions d'écoconstruction, d'isolation et d'énergie grise,
- Ecoconstruire une maquette à l'aide de matériaux naturels..

**Public ciblé :** Écoles élémentaires (à partir du CE2) et collèges des communes du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 250€ facturés par le prestataire,

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

**Budget prévisionnel :** Animations : 500 € maximum pour 1 classe.

**20/ Projet « 1, 2, 3, trions ! Mise en place d'une collecte » pour les écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC)**

**Objectifs :** - Découvrir les matières

- Apprendre à les trier
- Savoir ce qu'elles deviennent
- Mettre en place une collecte dans la classe ou dans l'école

**Public ciblé :** Écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes de la CCCC.

**Engagements de la CC Cœur de Chartreuse :**

- Prise en charge des animations dans la limite de 3 demi-journées en classe et 2 demi-journées de visites,

- Prise en charge des coûts de transport pour les visites de sites,

- Fourniture de plaquettes d'information sur le tri sélectif.

**Engagements du Parc :**

Communication dans l'appel à projets auprès des établissements scolaires en début d'année scolaire,

Gestion de l'inscription des classes en septembre,

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (fournitures,...),

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc et à la CCCC

**Budget prévisionnel :** 0€ pour le Parc. Les animations et le transport sont pris en charge par la CCCC

**21/ Projet « Vers la terre – Initiation au compostage » pour les écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC)**

**Objectifs :** - Découvrir le compostage

- Connaître les termes associés (biodéchets, matières organiques, compost, ...)
- Comprendre le processus
- Adopter les bonnes pratiques

**Public ciblé :** Écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes de la CCCC.

**Engagements de la CC Cœur de Chartreuse :**

- Prise en charge des animations dans la limite de 2 demi-journées en classe et 2 demi-journées sur le terrain,

- Prise en charge des coûts de transport pour les visites de sites,
- Fourniture de plaquettes d'information sur le compostage, le lombricompostage, le tri sélectif, ...

**Engagements du Parc :**

Communication dans l'appel à projets auprès des établissements scolaires en début d'année scolaire,

Gestion de l'inscription des classes en septembre,

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires (fournitures,...),

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc et à la CCCC

**Budget prévisionnel :** 0€ pour le Parc. Les animations et le transport sont pris en charge par la CCCC

**22/ Aide aux projets scolaires ou hors-temps scolaires favorisant l'écocitoyenneté et le développement durable :**

Cette action vise à soutenir la mise en œuvre de projets en lien avec l'écocitoyenneté et le développement durable en Chartreuse qui ne rentre pas dans le cadre des projets proposés par le Parc (cités ci-dessus).

Projets qui seront réalisés par des enseignants d'établissements scolaires, des associations, des communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) au cours de l'année scolaire ou de vacances scolaires.

Le Parc peut aider pédagogiquement et financièrement ces projets après examen de ceux-ci par la chargée de mission Éducation du Parc.

**Engagements du Parc :**

Prise en charge d'une partie du coût des animations, du transport, de l'hébergement, de fournitures pédagogiques

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

**Engagements de la classe :**

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

**Budget prévisionnel :** 600 € maximum pour 1 classe ou un groupe d'enfants ou de jeunes.

**Calendrier :**

Du 5 au 13 septembre 2016: inscriptions des classes

14 septembre 2016 : examen des candidatures, sélection des projets.

Fin septembre 2016 : information des établissements, démarrage des projets.

**Suivi des projets :**

Le suivi sera assuré par la chargée de mission Éducation du Parc. Son rôle sera de valider le projet, d'examiner et sélectionner les projets retenus, et d'établir un bilan en fin d'année scolaire et de séjours.

**Aspects financiers**

Les projets « Échanges scolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges du Parc peuvent être financés sur le budget « Échanges scolaires » 2015 et 2016.

Les projets concernant les écoles maternelles et élémentaires peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré » 2015 et 2016.

Les projets concernant les collèges et les lycées peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 2<sup>d</sup> degré » 2015 et 2016.

Les projets concernant les associations, les communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) peuvent être financés sur les budgets « Soutien aux projets pédagogiques Hors temps Scolaires » 2016 et 2017.

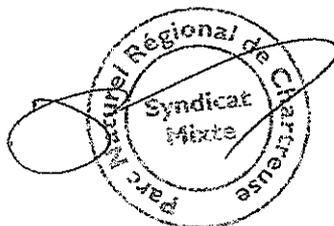
**Après en avoir délibéré le Bureau Syndical DECIDE :**

- *De décider le lancement du programme 2016/2017 sous la forme décrite ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire, et notamment les conventions avec les établissements scolaires, les associations, les communes,*
- *D'imputer les dépenses (en fonction du nombre de projets de classes, d'associations ou de communes inscrites pour chaque projet) sur les budgets « Échanges scolaires » 2015 et 2016, « Soutien projets pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré » 2015 et 2016, « Soutien projets pédagogiques du 2<sup>d</sup> degré » 2015 et 2016 et « Soutien aux projets » pédagogiques hors temps scolaires » 2016.*

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

14/7/2016



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°33**

**Objet : Animation de la transition énergétique**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUIL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                   |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe         |  |
|                                     |  |
| <b>2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline  | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                     | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                     | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine       | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                     | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain      |  |
|                                     |  |
|                                     |  |
|                                     |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

## Objet : Animation de la transition énergétique

### Contexte

La Région Rhône-Alpes et l'ADEME Rhône-Alpes souhaitent encourager et accompagner les territoires à atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050. Elles ont ainsi lancé l'appel à manifestation d'intérêt "territoires à énergie positive (TEPOS) » pour faciliter la mise en place d'une dynamique de transition énergétique à travers les collectivités locales.

Depuis fin 2015, le PNRC est, en association avec la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, lauréat de cet appel à projet TEPOS.

L'objectif que s'est fixé le territoire de candidature TEPOS est d'atteindre, à horizon 2050, une autonomie énergétique, qui passera dans un premier temps par une étape de transition énergétique, permettant de tester un certain nombre d'actions (*mobilité, construction sobre en énergie, production locale d'énergies renouvelables ...*).

Le statut de TEPOS permet au territoire de bénéficier du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une durée de 3 ans (2016 à 2018) au taux d'aide maximum de 80 % dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €. Cette opportunité va permettre de bâtir une stratégie pour mettre en œuvre la transition énergétique. Le Parc de Chartreuse se positionne notamment sur le volet sensibilisation, organisation et mise en place de structures et d'outils.

### Descriptif

L'opération consiste à mettre en place une animation pour le dossier TEPOS et plus globalement la transition énergétique en lien avec tous les partenaires institutionnels et techniques du Parc.

Il s'agit notamment d'animer la gouvernance en lien avec les élus et le territoire partenaire (CAPV), de lancer et suivre les actions liées à la réduction de la consommation d'énergie (déplacement, habitat ...) et à la production d'énergie renouvelables (biomasse, solaire ...).

### Objectifs

- lancer une dynamique de transition énergétique sur le territoire
- développer un programme ambitieux en concertation avec les territoires voisins et notamment le Pays Voironnais
- appuyer le développement d'une prise de conscience territoriale en lien avec les habitants, élus et socioprofessionnels

La mise en œuvre de cette action nécessite la création d'un poste d'animation autour de la transition énergétique.

L'animateur(trice) autour de la transition énergétique aura principalement en charge les missions suivantes :

- l'animation de la gouvernance mise en place et plus globalement de la transition énergétique à l'échelle du territoire
- animer la rédaction de la stratégie et du plan d'actions à moyen terme
- l'animation de la concertation et le lien aux partenaires
- la sensibilisation et la communication sur la thématique de la transition énergétique
- le suivi de l'AMO dédiée au TEPOS sur les 3 années du programme (68 000 €) : actions tronc commun (études préalables, définition du programme pluriannuel, conduite du programme), actions ZAE, dessertes des sites sensibles, préfiguration de la plate-forme de rénovation, étude bois énergie, études potentiels méthanisation
- suivre les dossiers liés à la transition énergétique et notamment la thématique déplacement
- le suivi de la mise en place des premières actions : mobilité, espace info-énergie, sensibilisation énergie et action citoyenne
- la recherche de transversalité sur le programme TEPOS : forêt-bois, économie, tourisme, éducation ...

Niveau de recrutement : formation supérieure

Niveau de rémunération : cadre d'emplois des rédacteurs

Statut : Compte tenu du financement de ce poste lié à des financements spécifiques et limités dans le temps, agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Temps de travail : Emploi créé à temps complet.

## Budget prévisionnel et financement

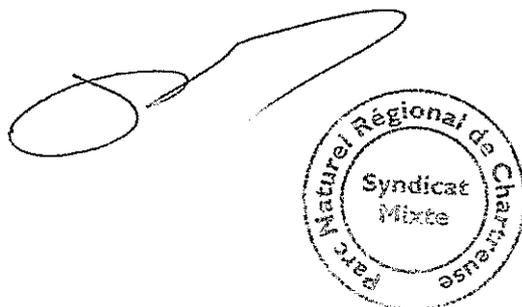
| Dépenses  |          | Recettes  |                                 |
|---|----------|---|---------------------------------|
| Poste d'animation et frais de déplacement (2 ans) | 90 000 € | - Europe (Leader)<br>- Conseil départemental de l'Isère<br>- Conseil départemental de la Savoie | 72 000 €<br>7 428 €<br>10 572 € |
| TOTAL   | 90 000 € | TOTAL   | 90 000 €                        |

Après en avoir le Bureau Syndical DECIDE :

- De valider l'opération « Animation de la transition énergétique » et les objectifs à atteindre
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus
- De valider la création du poste d'animateur(trice) autour de la transition énergétique tel que défini ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11/07/2016



The image shows a handwritten signature in black ink above a circular official stamp. The stamp contains the text "Parc Naturel Régional de Chartreuse" around the perimeter and "Syndicat Mixte" in the center.

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°34**

**Objet : Avenant à la Convention de partenariat avec la Communauté de Communes  
Cœur de Chartreuse pour 2016**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUIL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                   |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe         |  |
|                                     |  |
| <b>2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline  | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                     | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                     | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine       | <b>7<sup>eme</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                     | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain      |  |
|                                     |  |
|                                     |  |
|                                     |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Avenant à la Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour 2016**

Rappels

Le Parc avait agi pour anticiper les effets de la loi de décembre 2010, portant réforme de l'intercommunalité, en impulsant la création d'une communauté de communes « cœur de Chartreuse », innovante par son caractère interdépartemental.

L'objectif visait à doter la Chartreuse d'un cadre et de moyens permettant de développer la vitalité économique et la qualité de vie au cœur du Parc, en s'appuyant sur la valorisation et la préservation des ressources, en cohérence avec sa charte qui vise à ce que la Chartreuse reste un territoire « fonctionnel » et vivant.

Le Parc a accompagné ce processus de construction qui a abouti en janvier 2014 à la création de cette intercommunalité, dont le centre de gravité coïncide avec celui du Parc. En 2015, afin d'articuler davantage les politiques de chacune des structures concernées avec le projet du Parc de Chartreuse et de renforcer les partenariats, Par cet communauté de communes cœur de Chartreuse ont signé une convention de partenariat. Elle a permis en 2015 la mise à disposition du Parc à la communauté de communes Cœur de Chartreuse de services de développement économique, agri-environnementaux et d'entretiens des sentiers de randonnée.

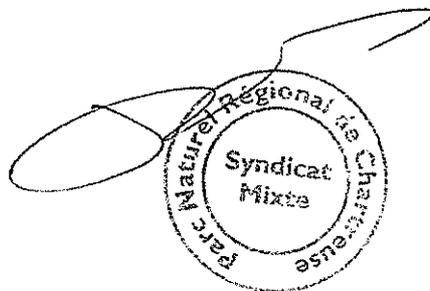
En vertu de son article 3, cette convention annuelle peut être prorogée par avenant.

**Après en avoir le Bureau Syndical DECIDE :**

- ***De proroger la convention par avenant pour l'année 2016 sur les services suivants :***
  - *Développement économique*
  - *Tourisme*
  - *Entretien des sentiers de randonnée*
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment la signature de l'avenant à la convention.***

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11/7/2016



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°35**

**Objet : Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique  
entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>1° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| BADREDDINE Chokri                  |  |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe        |  |
|                                    |  |
| <b>2° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                     |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline | CHENE Gérard à PERRET Jacques                          |
|                                    | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                    |
|                                    | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                             |
|                                    |  |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine      | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                    | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                     |
|                                    |  |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> |  |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain     |  |
|                                    |  |
|                                    |  |
|                                    |  |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

**Objet : Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan**

**RAPPEL**

Le Parc de Chartreuse assiste techniquement la communauté de communes du Grésivaudan autour de la mise en place de son Système d'Information Territorial. Depuis 2012, une application commune a été mise en place et mise à jour par le Parc de Chartreuse (référentiels et données métier). Le Grésivaudan bénéficie d'un appui technique du responsable de la mission SI du Parc de Chartreuse à hauteur de 15 jours par an.

**DETAILS DU PARTENARIAT**

Dans le cadre de sa mission d'expérimentation et de transfert, le PNR de Chartreuse peut accompagner le démarrage de la mission du responsable SIG – SIT du Grésivaudan et mutualiser les données, outils et serveurs autour de problématiques pouvant être partagées.

Pour ce faire, dans le cadre de la convention le PNR de chartreuse met à disposition son administrateur de système d'information durant 15 journées dont 10 déplacements sur le site de la communauté de communes.

**SIG:**

- Traitement DAO/SIG (intégration de données DAO Autocad issues des bureaux d'étude)
- Services SIG de post-traitement autour des réseaux d'eaux d'assainissement et d'adduction en eau potable, des plans de recollement, Zones d'activités ...
- Ces travaux SIG requièrent une présence sur le site du Grésivaudan, des outils de post-traitement adaptés ainsi que des périphériques d'acquisition et de restitution

**SIT:**

- Accès extranet à l'équipe de données métier ainsi que des référentiels fonciers
- Mise à disposition des données cadastrales et du référentiel RGE (convention signée entre le Grésivaudan et l'IGN)
- Mise à disposition des zonages Plus, POS et cartes communales
- Intégration de données métier et gestion des accès (zones économiques, THD ...)

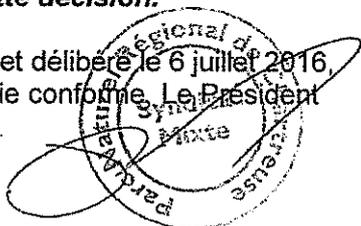
**Montage financier:**

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour un financement de 15 000 € à la charge du Grésivaudan, dont 10 000 € au titre d'un appui réalisé par le PNRC en ingénierie et 5 000 € au titre du partage des données et des applications. Cette somme couvre l'ensemble des droits d'usage relatifs aux composantes géographiques, les journées de prestation, les moyens, et l'accès au SIT du PNRC pour les communes du Grésivaudan situées sur son territoire.

**Après en avoir le Bureau Syndical DECIDE :**

- ***D'émettre un avis favorable à la reconduction de l'assistance à la mise en place du Système d'Information Territorial du Grésivaudan***
- ***D'approuver le système de tarification et de mise à disposition de personnel proposé pour l'année 2016,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme Le Président



Publiée le 11/7/2016

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 juillet 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 28 voix

**Délibération n° BS-2016/n°36**

**Objet : Désignation de conseillers délégués**

**LISTE DES PRESENTS :**

|   |  |
|---|--|
| <b>1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| BERANGER Nathalie                         | BARRIER Pierre   |
|   | BIENASSIS Brigitte                                     |
| <b>2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | LOVERA Jean  |
| BURLET Céline                             | ORTHLIEB Maxence                                       |
| GERIN Anne                                | PETIT Jean-Paul  |
|   | ROUGIER Alain  |
|   | VILLIEN Roger  |
| <b>3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b>              |
| WOLFF Corine                              | BONNEFON Geneviève                                     |
|   | BURGAT Michel  |
| <b>4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> | PERRET Jacques   |
|   |  |
|   | <b>7<sup>ème</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|   | CLARET Jean-Paul                                       |
|   | DAL'LIN Gérard   |
|   | MARO Bernard   |
|   | POULET Jean-Luc  |
|   |  |

PREFECTURE DE L'ISERE  
18 JUL. 2016  
SECTION COURRIER 3

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix</b> | <b>5° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                    |
| BADREDDINE Chokri                   |   |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe         |   |
|                                     |   |
| <b>2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b> | <b>6° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>                    |
| ENGRAND Christophe à BURLET Céline  | CHENE Gérard à PERRET Jacques                         |
|                                     | SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc                   |
|                                     | STOCKHAUSEN-VALERY Grégory                            |
| <b>3° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |   |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine       | <b>7<sup>me</sup> COLLEGE 1 représentant = 1 voix</b> |
|                                     | HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique                    |
| <b>4° COLLEGE pouvoir = 1 voix</b>  |   |
| MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain      |   |
|                                     |   |
|                                     |   |
|                                     |   |

Votants (en voix) : 28  
 Exprimés (en voix): 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention :0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

## **Objet : Désignation de conseillers délégués**

En vertu des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9, le Bureau Syndical du 29 avril 2016 a désigné les Vice-présidents du Parc selon des modalités qu'il a au préalable définies.

A cette occasion, le Président du Parc a proposé de mettre en place des conseillers délégués qui seraient chargés, sous la responsabilité du Vice-président concerné, d'un projet ou d'une mission particulière.

Le Président propose :

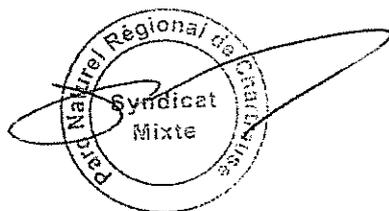
- Conseiller délégué au TEPOS et au TEPCV : Jean-Luc Poulet
- Conseiller délégué à la Réserve : Michel Burgat
- Conseiller délégué à la réorganisation de Chartreuse tourisme : Maxence Orthlieb
- Conseiller à la valorisation de la filière bois et de l'AOC : Jean-Claude Sarter
- Représentant spécial du Président : Jean-Paul Claret

**Après en avoir délibéré le Bureau Syndical DECIDE :**

- *D'entériner la liste des conseillers délégués proposée par le Président.*

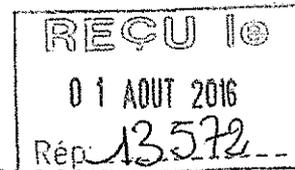
Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2016,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11/07/2016



## DECISIONS DU PRESIDENT

- 16 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de maison du Parc
- 17 Recherche de sites de swarming chiroptères du Parc de Chartreuse – Modification de la décision 04/16
- 18 Programme de conservation du Tétrás Lyre sur le territoire du PNR de Chartreuse
- 19 Outils et formation pédagogique scolaires et hors temps scolaires 2016
- 20 Marché public soutiens projets pédagogiques 2016



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16/16

**Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de Maison du Parc**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de Maison du Parc » est arrêté comme suit :

| Dépenses en €                                       |          | Recettes en €          |          |
|---|----------|------------------------|----------|
| <i>Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage</i> | 18 750 € | <i>Région</i>          | 15 808 € |
|   |          | <i>Autofinancement</i> | 2 942 €  |
| TOTAL   | 18 750 € | TOTAL                  | 18 750 € |

**Article 2 :**

La Région Auvergne Rhône alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

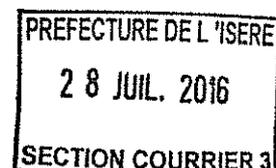
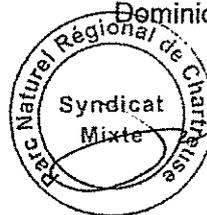
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 26/07/2016

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON



# DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 17/16

**Objet : « Recherche de sites de swarming chiroptères du Parc de Chartreuse »  
modification de la décision 04/16**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été  
procédé à l'élection du Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de  
compétences et d'attributions accordées au Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation  
2016,

## DECIDE

### Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération «Recherche de sites de swarming chiroptères du  
Parc de Chartreuse» est modifié et arrêté définitivement comme suit :

| Dépenses en €   |             | Recettes en €                           |             |
|---|-------------|---|-------------|
| <i>Etude et recherche des sites de<br/>regroupement automnal (swarming)</i> | 16 860,00 € | <i>Région Auvergne Rhône-<br/>Alpes</i> | 1 488,00 €  |
|   |             | <i>DREAL</i>                            | 12 000,00 € |
|   |             | <i>Autofinancement</i>                  | 3 372,00 €  |
| TOTAL   | 16 860,00 € | TOTAL                                   | 16 860,00 € |

### Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la DREAL seront sollicités en vue du  
financement de cette opération.

Copie adressée :

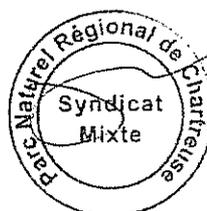
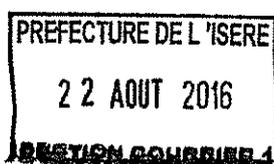
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 18 - 8 - 2016

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON



# DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18/16

**Objet :** « Programme de conservation du tétras lyre sur le territoire du PNR de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

## DECIDE

### Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération «**Programme de conservation du tétras lyre sur le territoire du PNR de Chartreuse** » est arrêté définitivement comme suit :

| Dépenses  |                 | Recettes                 |                 |
|---|-----------------|--------------------------|-----------------|
| Réunions de concertation  | 480 €           | DREAL                    | 8 000 €         |
| Définition plan de préservation concerté  |                 | Conseil Départemental 38 | 8 104 €         |
| Diagnostic croisé habitat hivernage, fréquentation et analyse des cartographies | 8 620 €         | Autofinancement PNR      | 4 026 €         |
|   | 11 030 €        |                          |                 |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>   | <b>20 130 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>    | <b>20 130 €</b> |

### Article 2 :

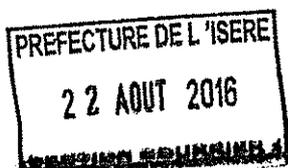
Le Conseil Départemental 38 et la DREAL seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 18-8-2016



Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON



# DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 19/16

**Objet : « Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

## DECIDE

### Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires » est arrêté comme suit :

| Dépenses en €                         |         | Recettes en € |         |
|---------------------------------------|---------|---------------|---------|
| - Édition d'un support de restitution | 4 178 € | Région A.RA   | 4 178 € |
| TOTAL                                 | 4 178 € | TOTAL         | 4 178 € |

### Article 2 :

**La Région Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc)**

sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

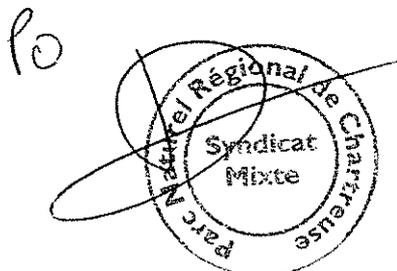
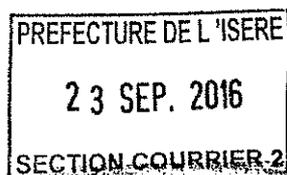
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 22-09-2016

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON



# DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16/20

**Objet** : Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires - 2016/2017

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu la réglementation des marchés publics et notamment l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et sur le site des affiches de Grenoble et du Dauphiné le 21/07/2016

Considérant l'analyse des offres réalisée par la Vice-Présidente en charge de l'administration et des finances lot par lot,

Considérant la conformité des offres de : association HISTOIRES DE..., syndicat local CARTUSIANA, Auto-entrepreneur NATHALIE HOUDIN, groupement d'entreprises DOMUS ENERGIES/ENERBAT (Mandataire Domus énergie), association LA PASSION DU BOIS, OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE ISERE, groupement d'entreprises ARCHITECTURE IN VIVO/GUIMBARD Noémie (Mandataire Architecture in vivo), ESF St Pierre de Chartreuse, groupement d'associations LES RELAIS DE LA CHARTREUSE/JARDINS DU MONDE MONTAGNES, association BELLEDONNE EDUCATION ENVIRONNEMENT, ESF Col de Porte.

DECIDE

## Article 1 :

De signer les marchés relatifs à la réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires

avec :

LOT 1 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 2 : Office national des Forêts – agence départementale de l'Isère 9 quai Créqui 38026 Grenoble

LOT 3 : Association La Passion du Bois 283 chemin des Millières 38380 Saint Laurent du Pont

LOT 4 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 5 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 6 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 7 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

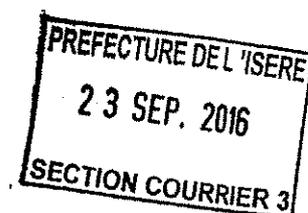
LOT 8 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 9 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 10 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 11 : Groupement d'entreprises Architecture in vivo/Guimbard Noémie. Mandataire : Architecture in vivo 19 rue René Thomas 38000 Grenoble

LOT 12 : Groupement d'entreprises Domus énergies/Ener'Bat. Mandataire : Domus énergies 37 chemin du Bouchet 38690 Chabons



LOT 13 : Auto-entrepreneur Nathalie Houdin « Les farfadets » 263 chemin du Mollard 38480 Saint Jean d'Avelanne  
LOT 14 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse  
LOT 15 : ESF St Pierre de Chartreuse Le bourg 38380 St Pierre de Chartreuse  
LOT 16 : Groupement d'associations Les relais de la Chartreuse/Jardins du Monde Montagnes. Mandataire : Les relais de la Chartreuse 234 chemin du vieux moulin hameau la batie 38660 St Bernard du Touvet  
LOT 17 : ESF du Col de Porte Le Col de Porte 38700 Sarcenas  
LOT 18 : Association BELLEDONNE EDUCATION ENVIRONNEMENT 980 route de la Pérrérée 38410 St Martin d'Uriage  
LOT 19 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

Selon les estimations financières annexées au bordereau des prix lot par lot

**Article 2 :**

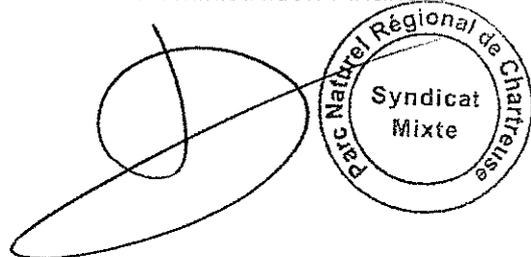
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le **19 SEP. 2016**

Pour copie conforme

Céline BURLET  
Vice-Présidente  
Administration Finances



# ARRETES DU PRESIDENT

*NEANT*